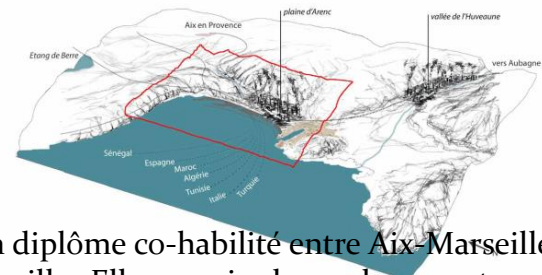


MASTER 2 URBANISME ET AMENAGEMENT SPÉCIALITÉ PAYSAGE ET AMENAGEMENT Année universitaire 2015-2016

La spécialité **Paysage et Aménagement** du Master 2 Urbanisme et Aménagement est une formation professionnelle et interdisciplinaire dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le Master 2 se décline en quatre spécialités :

-**Paysage et Aménagement**

- Urbanisme durable, projet et action opérationnelle
- Habitat. Politique de la ville et renouvellement urbain
- Design Urbain



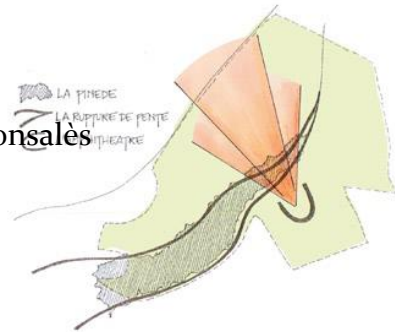
La spécialité **Paysage et Aménagement** propose et délivre un diplôme co-habilité entre Aix-Marseille Université et l'École Nationale du Paysage de Versailles-Marseille. Elle associe donc, dans un tronc commun d'enseignement assuré par les deux entités pédagogiques, des étudiants du Master Urbanisme et Aménagement et des étudiants de la 3^e année de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Marseille.

Responsables du Master : Brigitte Bertoncello et Jérôme Dubois

Responsable de l'ENSP : Vincent Piveteau

Responsable de la spécialité Paysage et Aménagement : Jean-Noël Consales

e-mail : jean-noel.consales@univ-amu.fr



Secrétariat pédagogique pour l'AMU:

Sophie Barbotin

site : Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

2 Avenue Henri Poncet, 13100 Aix-en-Provence

adresse postale : 3 avenue Robert Schumann, 13628 Aix-en-Provence cedex 01

Tél : 04 42 64 62 18-Fax : 04 42 64 61 91

s.barbotin@univ-amu.fr

Secrétariat pédagogique pour l'ENSP:

Caroline Pialat

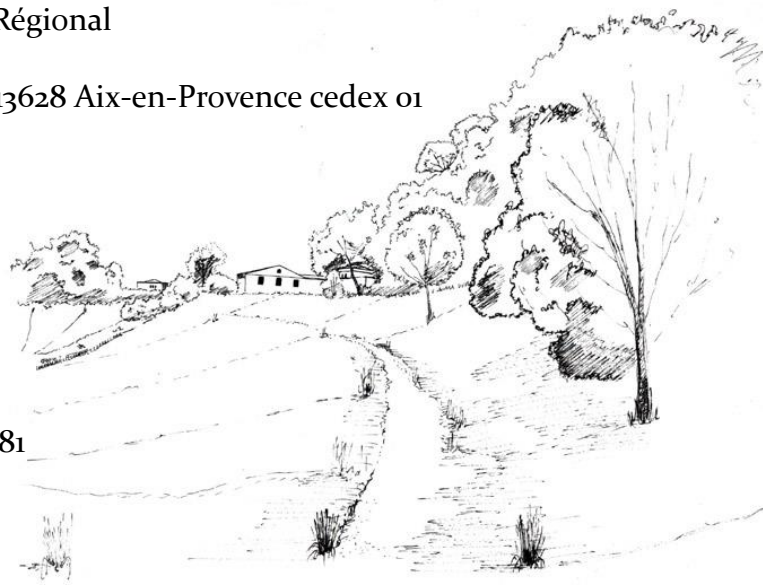
École nationale supérieure du paysage

31, boulevard d'Athènes

13232 Marseille cedex 01

Tél. : +33 (0)4 91 91 00 25-Fax : +33 (0)4 91 91 28 81

c.pialat@versailles.ecole-paysage.fr



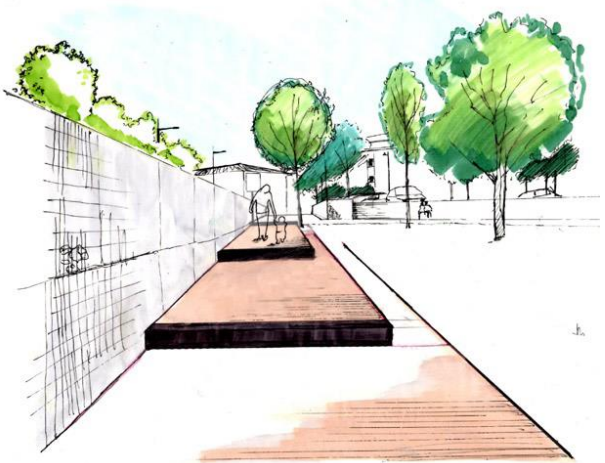


OBJECTIFS DU MASTER 2 PAYSAGE ET AMENAGEMENT

La spécialité **Paysage et Aménagement** a pour but de transmettre une culture et des savoir-faire communs sur les questions du paysage, à l'échelle des grands territoires mais aussi du projet d'urbanisme, à des étudiants en formation initiale de profils divers : urbanistes, paysagistes, géographes, architectes, gestionnaires territoriaux, environnementalistes ou ingénieurs. Elle s'érige, de fait, en véritable trait d'union entre la planification paysagère (landscape planning) et l'urbanisme paysager (landscape urbanism).

Afin de répondre aux nouvelles législations et réglementations sur la valorisation et la protection du paysage et de l'environnement, la spécialité a pour objectif de former des professionnels dans le domaine de l'aide à la décision pour l'élaboration de projet de paysage et de territoire, à travers la mise en place de diagnostics paysagers, d'observatoires paysagers, d'atlas paysagers, de plans de paysage, de chartes paysagères et d'actions d'aménagement concernant les espaces publics, les espaces naturels ou agricoles (agriurbanisme), le patrimoine et les activités de tourisme et de loisirs. Elle tend ainsi à apporter des réponses concrètes aux questions que pose la sphère professionnelle face aux nouveaux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, en instaurant une culture de projet fondée sur l'interdisciplinarité (urbanisme et aménagement du territoire, paysagisme, géographie, écologie, biologie, histoire, sociologie, anthropologie, etc.).

Intégrant pleinement le renouveau des questionnements sur la nature en ville, la spécialité a, par ailleurs, pour objectif de former des professionnels qui, au sein des territoires de l'urbain, peuvent être capables de faire le lien entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans des projets de paysage ou d'urbanisme environnemental, à différentes échelles territoriales (du jardin au grand territoire). A ce titre, elle assimile pleinement les évolutions que génère la montée en puissance du développement durable dans la planification et l'urbanisme (éco-quartiers, trame verte et bleue, renaturation urbaine, etc.).



DÉBOUCHÉS DU MASTER 2 PAYSAGE ET AMENAGEMENT

Cette spécialité s'érige en véritable trait d'union entre les métiers la planification paysagère (landscape planning) et ceux de l'urbanisme paysager (landscape urbanism). Elle se place directement à l'interface de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre dans des projets de paysage ou d'urbanisme environnemental. Elle s'inscrit dans le mouvement d'émergence de nouvelles pratiques professionnelles dans les secteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, mais aussi de l'environnement et du développement urbain et territorial durables, où l'approche et la démarche de paysage, interdisciplinaire et attentive aux éléments qualitatifs et perceptifs de l'espace, sont de plus en plus sollicitées. Les emplois de ces secteurs émergents sont souvent de type contractuel et répondent à des intitulés divers : chargé d'études, chargé d'opérations, assistant d'études, chargé de mission, agent de développement...

Secteurs d'intervention :

- Projets d'aménagement ou de protection des milieux naturels continentaux et littoraux : parcs, réserves, forêts, ressources naturelles, zones d'inventaire de richesses naturelles ;
- Projets d'aménagement ou d'urbanisme au sein des espaces ruraux, agricoles, périurbains ou métropolitains (agriurbanisme et développement territorial).
- Projet d'aménagements touristiques et de loisirs, y compris en milieu urbain (parcs, jardins publics et privés, nature en ville) et périurbains.
- Projet liée à l'insertion des infrastructures et des équipements (autoroutes, TGV, énergies renouvelables, réhabilitation des friches industrielles).
- Opérations d'urbanisme et d'aménagement urbain : ZAC, zones d'activités, éco-quartiers, restructuration des quartiers existants, centres anciens, requalification de la banlieue, entrées de ville, périurbain, etc.

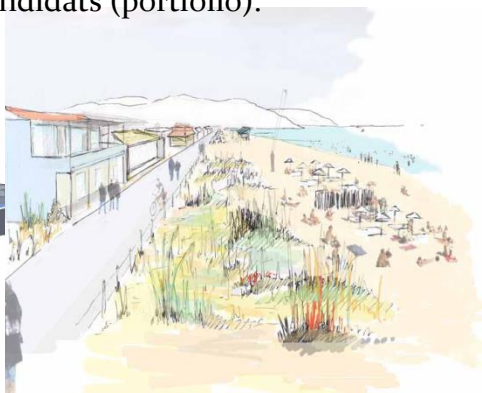
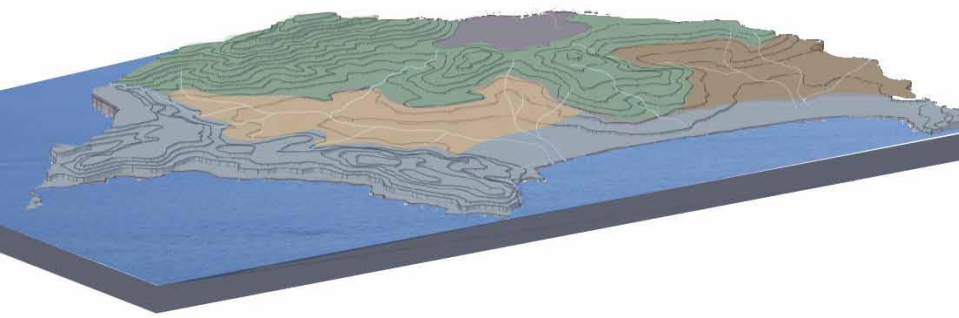
Structures d'accueil

- Collectivités territoriales : Conseil Généraux, Intercommunalités, Communes, services techniques, Directions des espaces verts et des jardins, syndicats d'aménagement, syndicats intercommunaux...
- Structures publiques de gestion territoriale: DREAL, CAUE, agences d'urbanisme, parcs naturels, GIP...
- Bureaux d'étude d'urbanisme et de paysage.

CONDITIONS D'ADMISSION AU MASTER 2 PAYSAGE ET AMENAGEMENT

L'entrée dans la deuxième année du Master est préférentiellement liée à l'obtention d'un Master 1 en urbanisme et en aménagement du territoire, mais aussi d'un Master 1 en histoire, histoire de l'art, sociologie, anthropologie, écologie, biologie et sciences de l'ingénieur, ou de tout autre diplôme valant BAC+4 sur dossier garantissant une approche de qualité ouverte à la réflexion sur le projet de paysage et d'urbanisme, validée par l'équipe de pilotage du Master qui réalise la sélection.

Une attention particulière est portée aux capacités graphiques des candidats (portfolio).



Histoire, approche culturelle et représentations du paysage

Ce cours constitue une mise en perspective de la notion de paysage qui émerge à la Renaissance et qui s'est construite à partir de différentes filiations historiques marquant encore très fortement les pratiques paysagistes contemporaines, de l'art du jardin à la planification territoriale. Les thèmes abordés concernent principalement la généalogie de la notion de paysage en France et à l'étranger, l'archéologie des paysages, les approches sociales, culturelles et territoriales du paysage.

Maîtrise d'ouvrage urbaine

Ce module thématique est l'occasion d'aborder les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les responsables politiques et techniques de l'aménagement, en matière de paysage en zones urbaines et périurbaines. Il s'appuie sur des exposés, des sorties sur le terrain et des rencontres avec des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Diagnostic paysager et stratégie territoriale

Les étudiants travaillent en petits groupes encadrés par une équipe pluridisciplinaire et réalisent un diagnostic territorial construit à partir grandes entrées thématiques liées à la transformation des paysages: dynamiques urbaines, métropolisation, environnement, gestion des espaces naturels, institutions de gestion et enjeux de territoire, mutation des espaces agricoles, histoire du territoire, patrimoine, pratiques sociales, représentations, etc.

Premier atelier de projet

L'atelier de projet développe et approfondit, à l'échelle d'un aménagement urbain, les questionnements et les enjeux identifiés dans le diagnostic. Les étudiants définissent sur le site qu'ils ont choisi une stratégie de paysage et un parti spatial formalisé. La présence de paysagistes et de représentants de la maîtrise d'ouvrage permet aux étudiants de se confronter à l'ensemble de la démarche de projet, de la commande aux propositions d'aménagement.

Droit du paysage et projet de territoire (Voyage + atelier droit)

Cet enseignement rend compte de la généalogie du droit du paysage, du droit contemporain et de ses modalités d'application : protection du patrimoine naturel et des sites, outils juridiques communaux de gestion de l'espace, institutions en charge de la politique du paysage, études de cas, etc..Il traite, par ailleurs, des pratiques professionnelles liées au paysage.

Ecologie des paysages et développement durable + atelier d'écologie

Ce cours se fonde sur la notion de développement durable. Il se penche notamment sur les démarches régionales et locales de développement territorial, sur le Grenelle de l'environnement (trames vertes et bleues, corridors écologiques), sur les mesures de renforcement de la biodiversité. Il instruit ainsi une réflexion sur l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU), en se fondant notamment sur une approche générale des éco-quartiers, des Agendas 21 et des politiques territoriales qui intègrent le développement durable (SRCE, SRADDT, PCET, SCOT, PADD, PLU).

Espaces naturels

Ce module thématique propose aux étudiants l'examen de situations concrètes et la rencontre d'acteurs confrontés à la gestion des territoires naturels: gestion des littoraux méditerranéens, déprise agricole et paysage, processus d'érosion, les paysages incendiés, gestion des terrasses de culture, les paysages fragilisés, archéologie des paysages.

Deuxième atelier de projet

Cet atelier est l'occasion d'appliquer et d'intégrer les connaissances et savoir-faire acquis dans les modules développement durable et espaces naturels. Le projet aborde les questions de la place de l'agriculture face à l'étalement urbain, de la mobilité métropolitaine, des grandes logiques naturelles et du rapport homme nature, ainsi que la dimension temporelle des stratégies d'aménagement par la réalisation d'un plan guide.

Stage

D'une durée de quatre mois, le stage est réalisé dans des organismes publics de l'Etat ou des collectivités territoriales, agences de paysage et bureaux d'études en France ou à l'étranger. L'étudiant doit rechercher son stage et négocier son sujet. Les responsables enseignants interviennent pour vérifier la pertinence du site et du thème choisi et conseiller l'étudiant. L'étudiant est suivi tout au long de son travail par son directeur de stage. Le stage donne lieu à un rapport écrit et une soutenance devant l'ensemble de l'équipe pédagogique et les professionnels responsables des étudiants dans l'entreprise.

Commande: Centre-projet d'aménagement de la plage dans le cadre de la mise en conformité du PLU et du SCOT.
Séjour: Préserver le potentiel d'accueil en protégeant l'environnement et en maintenant l'activité économique.

Objectifs du site:
- Zone d'habitat
- Zone de camping
- Zone de commerces
- Zones publiques et services publics
- Parcels et traversées douces
- Equipements publics

Espaces naturels:
- Zone agricole
- Frise littorale
- Zone écologique de circulation
- Calanques et littoral
- Cordon dunaire

Système de circulation:
- Voie départementale
- Voie communale
- Axe de circulation géré par priorité de transit
- Frontière littorale préfabrique
- Zone de stationnement
- Zone de stationnement privé
- Zone portuaire

Lignes directrices de projet:
1° Renforcer les établissements de plage hors du Site. Créer la plage conformément à la loi littoral (1664 code de l'urbanisme). Le développement est limité hors du Site au-delà de la limite des 100m et se limite au cordon dunaire. Réguler les usages et aménager les établissements (1° axe d'habitat de Site) et proposer des aménagements décentralisés et adaptés aux usages de la plage.
2° Renforcer le cordon dunaire et protéger la plage. Un portage jusqu'au bord pour la diversité ornementale et la protection du Site littoral.
3° Travailler sur le Site: de nouveau envisager entre les bâtiments, la plage et le promenade. Créer des liens d'alliage entre le Site et la frange littorale et littoral. Travailler sur le potentiel des services de la plage avec la création de conditions écologiques pour la plage et le Site littoral.
4° Réhabiliter et développer les usages sur la plage. Des interventions réduisant la plage d'attente (avec une double aménagement, voiries, piste et aménagement). Les portages sont réalisés en fonction de l'impact environnemental et climatique. Créer des liens de proximité et offrir des services pour améliorer les conditions de vie des personnes. Construire d'un promenade littoral en GR qui relie le Site littoral.

Proposition d'aménagement pour la plage de Pampelonne
Ecole Nationale du Paysage Versailles/Marseille // Master 2 // Atelier d'esquisse du droit du littoral
CANIVET Clémence // COLUZEUX Romane // FRESSIS Roxane // MANONNA Thomas // RETOURNOUWITZ Aurélie // Décembre 2011

